

Subventions 2020 aux associations
étudiantes de la Faculté de Médecine
Purpan.

Conseil d'administration du 6 juillet 2020

Délibération 2020/07/CA-051

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Purpan du 18 février 2020 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Rangueil :

- **Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse (ACEMT) : 1 250 €**
- **Association des Carabins Toulousains pour le Rugby (ACTR) : 600 €**
- **Association des Journées de Formation Toulousaine (AJT) : 500 €**
- **Association Médecine Pharmacie Sciences (AMPS) : 500 €**
- **Etudiants Toulousains pour l'Aide Internationale (ETAI) : 500 €**
- **Médecine All Star Toulouse (MAST) : 600 €**
- **Tutorat Associatif Toulousain (TAT) : 450 €**
- **Tutorat d'Entraide des Carabins Toulousains : 600 €**

Toulouse, le 6 juillet 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 36

Nombre de voix favorables : 36
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0